

Infirmeries : le projet de décret d'infirmier de pratique avancée retoqué par le HCPP



© 2018 Les Echos Publishing

La mise en place du statut d'IPA a été prévue par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016. Mais ses décrets d'applications, qui doivent notamment préciser le périmètre d'action des IPA et la formation qu'ils doivent suivre, tardent à être publiés. En effet, ces textes qui font l'objet d'une concertation notamment avec les organisations infirmières, mécontentent les praticiens. Nouveau rebondissement : ils viennent d'être rejetés lors d'une séance au HCPP.

Parmi les reproches faits aux textes proposés : le fait que les IPA soient écartés des soins de premiers recours, la mise en œuvre de l'exercice jugée trop rigide, ou encore l'absence d'autonomie pourtant évoquée dans les premières intentions.

Les textes doivent à présent passer devant le Conseil d'État et devraient être publiés pour le mois de juin.

© 2017 Les Echos Publishing